
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept juin, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Baloue, se sont réunis à 10h en salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, en date du vingt-deux juin, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents

- M. Emmanuel BLANCHE
- Mme Sophie DEBELLEIX
- M. Claude MAILLARD
- M. Jacky MARTINET
- Mme Isabelle MULLER
- Mme Michèle PICOTY

Membres absents, représentés

- M. Charles MONTTOISY a donné pouvoir à M. Claude MAILLARD
- M. Patrick PLOTEAU a donné pouvoir à M. Emmanuel BLANCHE

Membres absents, non représentés

- Mme Dominique COLOMBO
- M. Franck MARTIN
- Mme Joëlle PASDELOU

La séance est publique.

La séance démarre à 10h.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2026**
- **20260627_01 : Délibération portant sur l'élection des membres du CCID**
- **Information concernant l'arrêté portant opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI.**
- **Questions diverses**

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance, pris dans le sein du Conseil. Mme Isabelle MULLER est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

M. le Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2026 a été transmis à l'ensemble des conseillers le 15 juin 2026.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à 8 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** la délibération portant sur l'approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal

20260627 01 : Délibération portant sur l'élection des membres du CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires
- de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être :

- de nationalité française, ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
- Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après le rappel de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) et après en avoir délibéré à 8 votes pour, 0 abstention, 0 contre, DESIGNÉ en qualité de représentants de la commune de La Chapelle-Baloue à la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D):

Président de la Commission :

- Emmanuel BLANCHE

Commissaires Titulaires

- 1 Jean Paul CARTEAU
- 2 Denis MAILLARD
- 3 Antonin MAROT
- 4 Corinne LEBLANC
- 5 Sylvie GAGNEUX
- 6 Tony PINARDON
- 7 Carole GANAVAT
- 8 Arnaud THERET
- 9 Michel LANTONAT
- 10 Ghislaine CHEZEAU

Commissaires Suppléants

- 1 Sandrine MARGUTTI
- 2 Didier PINARDON
- 3 Jean LOUIS MERINO
- 4 Jacky MARTINET
- 5 Christiane BERSOUX
- 6 Josette DELANAUD
- 7 Jean LE ROUX
- 8 Philippe GANAVAT
- 9 Mélanie DELPOSO
- 10 Florian BOLGAR

Information concernant l'arrêté portant opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI.

Le Conseil municipal prend acte de l'arrêté n°20260627_08 par lequel M. le Maire s'oppose au transfert automatique au Président de la Communauté de communes du Pays Dunois des pouvoirs de police spéciale attachés à certaines compétences intercommunales. Cette décision permet à la commune de conserver l'exercice de ces pouvoirs, notamment en matière d'assainissement, de circulation et de stationnement, d'accueil des gens du voyage, de publicité et enseignes, ainsi que de mise en sécurité des bâtiments, de l'habitat et des établissements recevant du public concerné.

Questions diverses

- Le Conseil municipal valide le questionnaire qui sera adressé aux habitants dans le cadre de la consultation sur l'avenir du bâtiment de l'ancienne boulangerie.
- M. le Maire présente l'arrêté préfectoral définissant le cadre de mise en œuvre des mesures temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse dans les bassins versants de la Creuse et du Cher, applicables sur le département de la Creuse.
- M. le Maire fait un point sur l'incendie survenu le 29 juin à La Deunière, qui a

occasionné des dommages sur plusieurs parcelles agricoles. La commune engagera les démarches nécessaires auprès de son assureur afin d'examiner les suites à donner.

- Le Conseil municipal adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes mobilisées lors de cet incendie. Il salue la solidarité et la réactivité des habitants de la Deunière et des agriculteurs, qui ont permis de limiter la propagation du feu avant l'arrivée des sapeurs-pompiers. Les élus remercient également toutes les personnes ayant proposé la mise à disposition de leurs matériels, équipements ou infrastructures pour faire face à cette situation.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **samedi 18 juillet à 10h**, salle Aristide CARTEAU

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les élus, et clôt les débats à 11h10.

Le 27 juin 2026

Par le secrétaire de séance, Mme Isabelle MULLER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Isabelle Muller', with a stylized, flowing script.